

Un besoin urgent de créer des vocations

La Liberté · 6 nov. 2019 · 11 · Amélie DAVID Collaboration spéciale

Au Manitoba, il n'est pas toujours simple de trouver des juristes francophones ou bilingues qui exercent en droit de la famille. Les professionnels essaient de rendre ce domaine plus attrayant en incitant les jeunes diplômés à découvrir ce domaine du droit, tout aussi intense qu'intéressant.



Le droit de la famille? Tarik Daoudi, agentjuriste à Infojustice à Saint-boniface, n'y avait jamais vraiment songé.

« Ce n'était pas mon premier choix. Même si je n'étais pas fixé sur ce que je voulais faire, je ne me sentais pas vraiment aller dans cette voie-là. Je pensais plutôt au droit civil », confie le Winnipegois, diplômé de l'université du Manitoba il y a moins d'un an.

Après l'obtention de son juris doctor, il entre comme stagiaire au centre d'information juridique Infojustice Manitoba géré par l'association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM).

Depuis le début de cette expérience en janvier dernier, Tarik Daoudi se confronte au droit de la famille. « La majorité des nouveaux arrivants qui nous consultent ont des questions qui y sont relatives. Quand ils arrivent ici, ils découvrent une autre culture et cela peut générer des tensions dans le couple. »

| Peu de juristes bilingues

Au fil des dossiers, l'agentjuriste se rend compte que le besoin de conseils dans le domaine du droit de la famille ne cesse d'augmenter. Malheureusement, les ressources humaines ne sont pas toujours au rendez-vous.

« Nous essayons de diriger nos clients vers des avocats francophones car beaucoup de nouveaux arrivants parlent mieux français qu'anglais. »
« Le problème, c'est que dans notre répertoire, à l'heure actuelle, il n'y a que trois avocats spécialisés dans le droit de la famille qui parlent français. » C'est ce que regrette Me Guy Jourdain, directeur général de L'AJEFM. Le nombre d'avocats et d'avocates bilingues qui exercent en droit de la famille reste très restreint. « Ce n'est pas un domaine facile. Il y a beaucoup de tensions et beaucoup d'émotions. Ce n'est pas fait pour tout le monde. Ce qui nous manque en ce moment, c'est un bassin de juristes qui ont une connaissance suffisante du droit de la famille », souligne le spécialiste du droit. Ces observations ne sont pas nouvelles. Guy Jourdain en a déjà fait part lors du départ de la juge bilingue de la Cour du Banc de la Reine, Marianne Riwoalen, à l'automne 2018. Cette dernière a été nommée à la Cour d'appel fédérale et n'a toujours pas été remplacée. Dans les colonnes de La Liberté, en décembre 2018, la juge s'inquiétait : « Il n'y a pas assez de juges spécialisés dans les droits de la famille et de l'enfance, car c'est très prenant. Mais aussi très passionnant.

« Il y a du travail, on aura toujours besoin de personnes pour ce genre de litiges. Peut-être faudrait-il davantage en parler aux étudiants en droit pour qu'ils se spécialisent dans le domaine. »

Pour pallier le manque de juristes bilingues, l'université de Saint-boniface a organisé en partenariat avec L'AJEFM, le lundi 28 octobre, une conférence juridique. Guy Jourdain souligne : « Il était important de faire comprendre aux étudiants qu'il y a des possibilités de carrières bilingues dans le juridique. »

| Rendre le droit de la famille attrayant

Me Guy Jourdain partage son point de vue. Attirer les jeunes dans ce secteur est une des solutions pour créer ce bassin de juristes tant souhaité par les professionnels. « Il faut réaliser des progrès du côté de la formation professionnelle pour faire en sorte que ce domaine soit mieux connu et plus apprécié.

« C'est ce que nous essayons de faire à Infojustice avec la venue de stagiaires (NDLR : comme Tarik Daoudi) qui rencontrent beaucoup de personnes qui ont des problèmes en droit de la famille. Cela peut rendre ce domaine-là très attrayant. »

Tarik Daoudi se plaît dans sa mission. Il sera à ce poste jusqu'à juin 2020. Après? Il ne sait pas encore s'il fera du droit de la famille sa spécialité.

« Je ne suis pas encore fixé. Mais je sens qu'il y a un gros besoin et qu'il semble aller en augmentant. Et parfois, je me dis que si je ne le fais pas, qui d'autre le fera? Dans mon cursus, nous étions trois francophones mais je suis le seul à avoir poursuivi en français. »

Pour le jeune homme, parler français ne suffit pas à assurer une défense correcte aux clients en droit de la famille. Le mode de pensée est très différent d'une langue à l'autre, estime le bilingue qui a grandi au sein d'une famille francophone du Manitoba : « S'exprimer et se faire comprendre sur les choses que l'on veut pour les familles et les enfants, c'est important. La langue, ce n'est pas seulement un moyen de communication, c'est bien plus. Il y a certaines nuances qui pourraient échapper à quelqu'un qui maîtrise le français mais qui n'est pas francophone. »

| Vers une amélioration?

Si les spécialistes tirent la sonnette d'alarme, les choses avancent tout même dans le bon sens. En juin 2019, le projet de loi C-78 pour lequel L'AJEFM milite depuis longtemps a reçu la sanction royale (lire ci-contre). Les nouvelles dispositions linguistiques ajoutées dans la Loi sur le divorce vont permettre aux citoyens d'avoir un procès en français ou en anglais partout au Canada.

Me Guy Jourdain s'en réjouit : « Au moins, avec l'ajout de ces nouvelles dispositions linguistiques dans la Loi sur le divorce, nous avons un cadre législatif qui est favorable et un certain nombre d'incitatifs. Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir des sommes d'argent assez considérables pour ces

garanties-là.

« Il va y avoir des programmes de formation qui vont favoriser de nouvelles vocations. » La formation des juristes en français connaît déjà un nouveau souffle depuis la rentrée du côté de l'université du Manitoba (lire encadré).

Le directeur général de L'AJEFM tempère : « Mais il y a quand même beaucoup de travail à faire du côté de l'offre de services. » Et pour faire du droit de la famille un choix évident pour les juristes bilingues.